

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 1330

présenté par  
M. Dussopt

à l'amendement n° 1274 (Rect) de M. Boudié

-----

### ARTICLE 45 QUINQUIES

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« et des communes ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision : les EPCI ne peuvent déléguer au pôle rural l'exercice de compétences des communes qui ne leur auraient pas été précédemment transférées par celles-ci.